

AGENCE DES VILLAGES**BAREME DE COMMISSIONNEMENT****I-****VENTE DE BIENS IMMOBILIERS A USAGE D'HABITATION**

- JUSQU'A 30.000 €	Forfait : 4.000 € TTC
- DE 30.001 € à 50.000 €	Forfait : 5 000 € TTC
- DE 50.001 € à 75.000 €	7 000 € TTC
- DE 75.001€ à 110.000 €	7 % TTC
- DE 110.000 € à 150 000 €	6 % TTC
- AU DESSUS DE 150 000 €	5 % TTC

II-**IMMEUBLE A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL** 10 % TTC**III-****TERRAIN** 10 % TTC**IV-****FONDS DE COMMERCE**

- Cession de baux ou de parts sociales	10 % TTC
--	----------

V-**RECHERCHE DE LOCATAIRE**

- Location commerciale : honoraires de 15 % TTC du loyer annuel TTC
- Location à usage d'habitation vide et
- Location meublée non saisonnière

L'article 5-I loi 6 juillet 1989 , alinéa 2, 3 prévoit le partage des honoraires entre bailleur et preneur :

DISPOSITIF ALUR :

- VISITE / CONSTITUTION / REDACTION : Zone tendue : 13€ TTC du m²
Zone non tendue : 11 € TTC du m²

- ETAT DES LIEUX Zone tendue : 3 € TTC du m²
Zone non tendue : 3 € TTC du m²

VI-**GESTION IMMOBILIÈRE**

- honoraires 7 % HT soit 8,40 TTC sur les encaissements à la charge du bailleur. aucun avantage direct ou indirect sur les travaux ne saurait être admis par l'Agence des Villages. Nous recommandons aux propriétaires de prendre une assurance Perte des Loyer, une assurance Détériorations Immobilières et Recours Contentieux (conditions au bureau).

Taux Horaire 60 € Ht de l'heure soit 72 € TTC



S.A.R.L MH au capital de 7622 euros - Siège Social 33 avenue Boutiny 06530-PEYMEINADE
Tel : 04.93.60.60.60 Fax 04.93.40.27.26

Email contact@agencedesvillages.com – www.agencedesvillages.com
317 855 658 RCS GRASSE – SIRET : 317 855 658 00124 – TVA FR 47317855658

Cartes Professionnelles : Transaction n° 5636T et gestion immobilière n° 2226G Délivrées par la préfecture des Alpes-Maritimes
Garant SO.CA.F. : 26, Avenue de Suffren – 75015 PARIS

